

HONORAIRES DE L'AGENCE

Transactions :

0 à 80 000 €.....	8% TTC
80 001 € à 110 000 €.....	7 % TTC
110 001 à 150 000 €.....	6% TTC
150 001 à 200 000 €	5% TTC
Au-dessus de 200 000 €	4% TTC

En cas d'exclusivité le pourcentage est baissé de 0.5% TTC

Locations :

Les frais et honoraires TTC à la charge du locataire correspondants à :

- la visite, la constitution du dossier et la rédaction de bail :
4€/m²
- la réalisation de l'état des lieux : 3€/m²

Les frais et honoraires TTC à la charge du propriétaire correspondants à :

- la visite, la constitution du dossier et la rédaction de bail :
4€/m²

- la réalisation de l'état des lieux : 3€/m²
- l'entremise et la négociation : offerts

(Conformément à l'article 5 de la loi n°86-1290 du 23.12.1986, modifiée par la loi n°89-6462 du 6.07.1989 et la loi n°94-624 du 21.07.1994 et la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové)

Gestion Immobilière:

Nous consulter

Estimations

- 120 € TTC
- Gratuites si suivies d'une mise en vente

